Avec la CFDT,
agir
pour des résultats !

ELECTIONS DU 21 mars 2006
Experts Techniques des Services Techniques

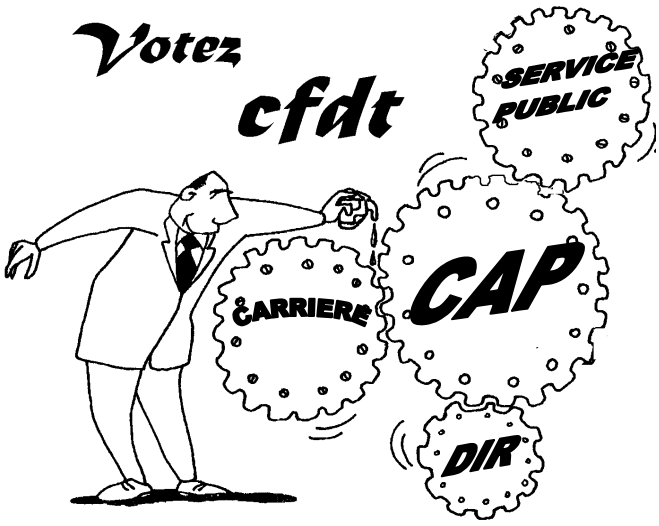

LES CANDIDATS CFDT

EXPERT TECHNIQUE PRINCIPAL

ZAJKOWSKI Yaneck	LRPC Strasbourg
VIGNERON J-Louis	LRPC Nancy
HENRY Christian	CETE de l'Est
GROSSEAU Alain	LCPC Nantes

EXPERT TECHNIQUE

MIENVILLE Alexandre	CETE Sud-Ouest
BARIN François-Xavier	LCPC Paris
COLLIN Ludovic	LRPC Nançy
RITZ Michel	LRPC Strasbourg

La CFDT a signé les volets statutaire et social que proposait le ministre de la fonction publique. La négociation sur ces volets a été conduite après que d'autres organisations aient estimé inutile de discuter. Ces accords répondent en partie à nos priorités, notamment sur les bas salaires en redonnant quelques espaces indiciaires à la catégorie C. Elles offrent de nouvelles prestations sociales aux jeunes parents et de meilleures conditions d'accompagnement des mobilités.

Nous sommes engagés dans le syndicalisme CFDT pour mener nos réflexions autour des intérêts de tous car **c'est ensemble qu'il nous faut participer à l'amélioration de nos services et de nos conditions de travail.** Les débats majeurs actuels : réforme de l'ETAT, décentralisation, LOLF, gestion des compétences, des effectifs nous concernent tous. Ils exigent des débats collectifs larges et ouverts que la CFDT entend bien mener.

Ils exigent aussi un syndicalisme qui aille se confronter aux porteurs des réformes et ne se contente pas de boycotter ou de claquer des portes.

Ces élections ont un double enjeu : élire vos représentants aux commissions administratives paritaires et mesurer la représentativité de chacune des organisations syndicales du ministère.

Alors, pour renforcer la capacité d'expression CFDT et son action : votez CFDT, faites voter CFDT et conforter notre présence au sein de la CAP des experts techniques.

Nos engagements

- **Agir pour assurer la transparence et l'égalité des chances en matière de promotion et de mutation ;**
- **Agir pour le respect des engagements sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;**
- **Agir pour exiger une concertation au niveau régional MIGT ;**
- **Agir pour être plus efficace et cohérent sur toute la filière technique par nos rencontres et échanges avec les autres corps du ministère pour sortir d'un corporatisme étroit et désuet. ;**
- **Agir pour favoriser les transversalités des fonctions publiques et ouvrir des possibilités géographiques et professionnelles ;**
- **Agir pour que la réforme de l'Etat et la décentralisation soient positives pour chacun et renforcent nos missions de service public.**

La CFDT agit aussi pour :

- La transformation d'emploi d'experts techniques vers la catégorie B pour reconnaître les compétences et qualifications exercées ;
- Le maintien d'un effectif d'Experts Techniques des Services Techniques dans le corps pour assurer nos missions et une bonne gestion des agents ;
- L'augmentation du nombre de postes pour la promotion sur liste d'aptitude ;
- Un régime indemnitaire équivalent à 3 mois de salaire moyen du grade ;
- Un pyramidage du grade d'expert technique principal à 50% des effectifs du corps ;
- La mise en place du décret et de la circulaire concernant l'indemnité pour découchers fréquents (Malgré de nombreuses relances de la CFDT, ce dossier est toujours au point mort.) ;
- Un déroulement de carrière sur les deux grades d'ETST de l'IM 287 au premier échelon d'expert à IM 490 au dernier échelon d'ETPST ;
- L'amélioration des conditions de préparation à l'examen professionnel de TSE pour qu'un plus grand nombre d'ETST accède à la catégorie B.

	Lauréats à l'EP de TSE	
	Dessinateurs	**Experts techniques**
2001	79	3
2002	66	10
2003	66	5
2004	63	3
2005	54	9
Total	328	30

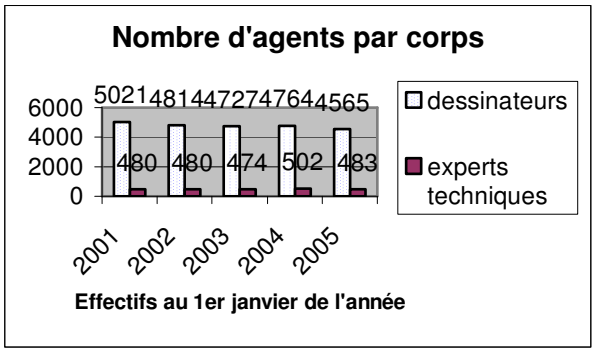

Le débouché vers la catégorie B, c'est aussi celui des contrôleurs. Là encore, il reste à améliorer la nature des épreuves pour prendre en compte les spécificités du RST

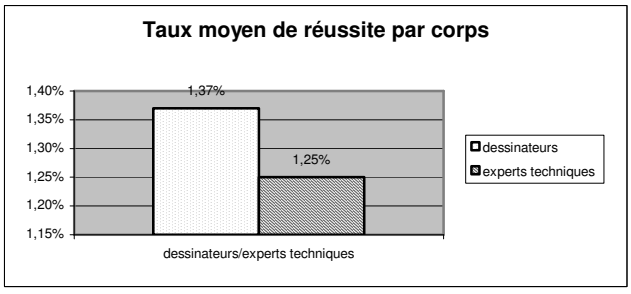

Dates des CAP 2006

20/06/2006 et 09/11/2006

Corps des Experts Techniques des services techniques : Echelles de rémunération.

Point brut au 1er novembre 2005 :4,48

Expert Technique				Expert Technique Principal			
Ech.	**Durée**	**IM au 01/07/06**	**IM accord statutaire (1) 01/11/2006**	**Ech.**	**Durée**	**IM au 01/07/06**	**IM accord statutaire(1) 01/11/2006**
1°	1 an	280	285	**1°**	1 an	296	324
2°	2 ans	289	291	**2°**	2 ans	315	335
3°	2 ans	297	298	**3°**	3 ans	325	346
4°	2 ans	306	307	**4°**	3 ans	344	359
5°	3 ans	316	317	**5°**	3 ans	362	375
6°	3 ans	324	325	**6°**	3 ans	377	394
7°	3 ans	336	337	**7°**	4 ans	397	416
8°	4 ans	348	349	**8°**		415	430
9°	4 ans	359	360				
10°	4 ans	378	379				
11°			392				

(1) Les reclassements indiqués sont donnés à titre indicatif notamment pour le second niveau. Nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises en cas de reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur ! le 8ème échelon apparaît sur la nouvelle échelle 6 en échelon exceptionnel réservé aux corps atteignant aujourd'hui l'IM 415 comme celui des Experts Techniques.

Pour les CETE – LABOS - SERVICES TECHNIQUES

En ce temps de turbulences pour nos services, les Experts techniques doivent s'inscrire comme les autres agents, dans le cadre d'un projet d'avenir pour le service public, afin de pouvoir continuer à exercer leurs métiers, et améliorer leurs garanties statutaires.

Pour cela, la CFDT revendique le maintien et le développement du réseau des services techniques CETE, Laboratoires, LCPC, SETRA, CERTU, par un engagement politique à faire vivre les services publics et l'ingénierie française, ce qui veut dire :

■ Le remplacement de tous les partants (retraite, CPA)

■ Le droit pour chaque agent à un déroulement de carrière harmonieux, dans le métier qu'il a choisi d'exercer. Pour cela, nous demandons une gestion spécifique des agents des corps techniques de l'Equipement spécialistes ou généralistes qui souhaitent rester dans le réseau technique, Experts, Techniciens supérieurs, Ingénieurs TPE. En effet, il est fondamental de reconstituer les nouvelles équipes composées de personnels titulaires, à l'image des équipes de PNT, c'est à dire que du technicien à l'ingénieur, chacun à son niveau, ait les connaissances de la spécialité qu'il exerce et que ces équipes puissent travailler dans la durée.

Dans ces conditions, les PNT proches de la retraite se sentiront plus motivés pour transmettre leurs connaissances et assurer la survie du réseau.

■ Des moyens de financement pour les études et les recherches, la budgétisation partielle des crédits de fonctionnement, (comme elle existait jusqu'en 1988) permettant de diminuer la course aux KF.

■ Dans cette période de décentralisation, l'impact de la diminution du linéaire routier va toucher nos CETE (Laboratoires régionaux plus particulièrement). La CFDT souligne que l'ADF(Association des Départements de France) souhaite le maintien d'un RST fort et participer à son pilotage pour valoriser sa technicité, son réseau de formation.

Des élu(e)s CFDT pour toutes et tous

Le 21 mars 2006, vous élirez vos représentants à la CAP de votre corps. Ces élections déterminent aussi la représentativité de chaque syndicat et donc la répartition des sièges dans les CTP, les CHS, les CLAS, et les commissions locales de formation. L'enjeu est donc bien plus large que la seule désignation des représentants en CAP.

Le positionnement, les pratiques et les actions de l'organisation qui présente les candidats sont donc à prendre en compte au moment du choix.

Les commissions paritaires sont aussi les seules instances paritaires où les représentants du personnel sont élus. Ceci leur confère une réelle légitimité pour porter un vrai débat contradictoire en CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour des candidats qui défendent les dossiers de tous les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non, à la CFDT ou ailleurs, parce que c'est l'ensemble du corps qu'ils défendent, parce que c'est l'égalité des chances de chacun qu'ils visent.

Voter CFDT, c'est voter pour des représentants qui participent à une organisation syndicale, parmi les plus représentatives, qui siègent dans les différentes CAP nationales (celles des ITPE, des SA, des PASSD…) et au CTP ministériel.

Une organisation présente dans tous les groupes de travail de la DPS, et qui apporte aux élus CFDT son soutien, tant pour la préparation (constitution de dossier individuel, etc) que pour l'information sur les résultats des CAP.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation qui refuse tout corporatisme et regroupe l'ensemble des catégories de personnels de l'Equipement.

Voter CFDT, c'est voter pour une organisation syndicale qui recherche chaque fois que c'est possible l'unité d'action.

Voter CFDT, enfin, c'est voter pour une organisation confédérée, qui défend les intérêts de tous les salarié(e)s, du public, comme du privé.

Agents en détachement : pensez à voter CFDT pour votre CAP d'origine et pour celle de votre corps de détachement.

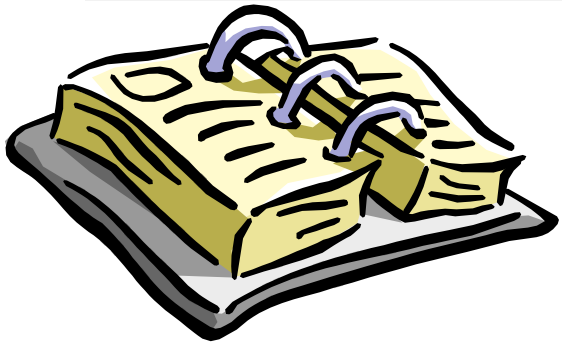

Le 21 mars 2006
votez !
faites voter CFDT